

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 995

Artikel: Un certain intérêt pour la chose publique
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020328>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un certain intérêt pour la chose publique

Mai 1857: Neuchâtel, canton suisse depuis 1815, mais qui continuait d'être, nominalement, sujet du roi de Prusse, entreprend de se libérer «du joug prussien». On frôla la guerre, il y eut mobilisation générale... Au dernier moment, grâce à la médiation de Napoléon III, auprès de qui son ancien professeur de l'école de guerre de Thoune, le général Dufour, était intervenu, le roi de Prusse renonça définitivement à tous ses «droits» — ce qui d'ailleurs n'enthousiaisa pas tous les membres du Cercle du Jardin (voir à ce sujet le livre si vivant de Jean-Bernard Vuillème).

Cherchant de mon côté quelques détails pour un livre que j'écrivais sur Gottfried Keller, j'ai eu l'idée d'ouvrir le *Journal d'Amiel*, l'auteur de «Roulez tambours/pour couvrir nos frontières», me disant que sans doute il avait dû réagir fortement, plus encore que Keller, à ces événements dramatiques...

Je t'en fiche! Il est vrai que bizarrement, l'année précédente, il avait émis l'idée que toute l'affaire de Neuchâtel a été probablement suscitée par la France. Le roi de Prusse renonce à ses prétentions le 26 mai. *Journal d'Amiel* du 27 mai: «*Il est curieux de ressentir quel nuage de mauvaise humeur peut soulever une série de contradictions du même ordre: ainsi mon tailleur, mon cordonnier et mon chapelier se sont comme entendus pour me vexer. Ma botte me blesse, mon habit grimace, mon chapeau ne va pas bien; c'est une disgrâce générale...*» Etc, etc.

Vous me direz que la nouvelle n'était pas encore connue à Genève (encore qu'on est surpris: la poste est relativement plus rapide au XIX^e siècle qu'au XX^e, et c'est ainsi que Keller reçoit un colis de poisson, envoyé du Schleswig par son ami Petersen, en un temps raisonnable, et que souvent les lettres du même Petersen, ou celles de Theodor Storm, résidant lui aussi au Schleswig, lui parviennent dans les vingt-quatre heures!): j'ai donc lu les pages suivantes — aucune allusion à l'événement. On se persuade que le peu d'intérêt des citoyens pour la chose publique ne date pas d'aujourd'hui.

Des citoyens qui s'intéressent à la chose publique, et qui s'y intéressent même beaucoup, ce sont Pascal Auchlin et Frank Garbely: 400 pages et des poussières intitulées *Contre-Enquête* (Favre éditeur, Lausanne 1990). Sous-titre: «Des faits incroyables: les narcodollars en Suisse/Les trafiquants de drogue et de cigarettes/Les affaires Kopp, Jeanmaire et Gerber/Les services secrets et les pannes de la justice/La filière de l'Irangate/Les armes contre la drogue.» Un menu riche, comme on voit. Que disent-ils? A première vue, en d'autres mots, à peu près ce que Ziegler dit

dans *La Suisse lave plus blanc!* Ce sera instructif de voir si les intéressés interrogeront également aux auteurs des procès en diffamation — quant à moi, je parierais volontiers qu'ils oteront pour le silence, Auchlin et Garbely n'étant pour l'instant pas encore «médiatiques»!

... Quant aux adversaires de J.Z. — Max et Moritz, les trois Grâces (ou les trois Parques, je ne sais pas), d'autres encore — depuis que Hans Kopp a porté plainte, les voilà devant un affreux dilemme: ou renoncer à leur croisade contre l'auteur de *La Suisse lave plus blanc*; ou «avaler» Monsieur Kopp, difficile à digérer... On se souvient des affres, en 1936, des gens de bien de notre pays, déchirés entre leur peu de goût pour l'Espagne républicaine rouge, et le félon Franco, appuyé par la hiérarchie catholique! Quant à moi, mon siège est fait: je préfère un chevrier à un chourineur! ■

AU MENU

Sauvez Médor !

(fb) C'est le *Bund* qui a levé le lièvre: l'Office fédéral de la santé publique a lancé une consultation en vue de réviser l'ordonnance sur le contrôle des viandes.

Au menu: la refonte du régime des viandes susceptibles d'être mises dans le commerce ou non, avec en particulier la suppression de l'interdiction de vendre de la viande de chien ou de chat. Bouchers, hôteliers, vétérinaires et amis des animaux estimeraient que cela n'est «humainement pas admissible sur les plans de la morale et de l'éthique».

Il n'en fallait pas davantage pour que *Le Matin* du lendemain sonne l'hallali avec une affichette saignante: «Suisse: en projet — chiens et chats au menu». Et sollicite ses lecteurs de réagir, reprenant la méthode du sondage téléphonique auquel même *Blick* vient provisoirement de renoncer devant le caractère peu fiable et aisément manipulable du procédé (cf. DP 994).

Au gré de la confusion savamment entretenue entre le problème juridique et sanitaire posé, l'éventualité de voir prochainement du chien au plat du jour du bistrot du coin et la crainte que s'organise la chasse aux animaux de compagnie, le journal est parvenu à déclencher une véritable psychose: un lecteur s'est

remis à fumer, d'autres menacent d'user de violence, de s'exiler ou de renoncer à leur nationalité si le projet devait aboutir.

C'est que, comme dans le débat sur l'expérimentation animale, chiens et chats ne sont plus vus comme des animaux mais comme des personnes; on aimerait être sûr que, dans l'échelle des valeurs, hommes et femmes de toutes races conservent une certaine prééminence (ce qui n'est pas évident tant la xénophobie est sous-jacente dans une telle question, comme naguère à propos de l'interdiction de l'abattage rituel juif). Mais pourquoi s'arrêter en si bon chemin: Brigitte Bardot se vante de faire baisser de 20% le chiffre d'affaires des boucheries chevalines après ses apparitions télévisées.

L'ironie de l'affaire, c'est que la révision de l'ordonnance sur le contrôle des viandes est engagée dans une perspective de meilleure compatibilité avec la législation de la Communauté européenne, qui ne prévoit pas l'interdiction de la vente de chien ou de chat. *Le Matin* savait-il quelle horreur il cautionnait lorsqu'il décidait de parrainer l'initiative populaire préconisant l'adhésion pure et simple de la Suisse à la CE (DP 993)? ■